

Qu'est-ce qu'une antenne-relais ?

Une quinzaine d'émetteurs radios sur le site du deuxième bassin

Une antenne-relais est un émetteur-récepteur d'ondes radio. Sans antenne-relais, les téléphones mobiles ne pourraient pas fonctionner. La radio, la télévision, le WiFi fonctionnent également grâce aux ondes radio.

Les antennes-relais de téléphonie mobile ont une puissance d'émission de l'ordre de 20 watts. Les émetteurs de radio et télévision sont en moyenne 1 000 fois plus puissants. Les émetteurs WiFi ont, quant à eux, une puissance d'émission inférieure à 1 watt.

Antennes-relais : autorisations et emplacements

L'installation d'une antenne-relais est un projet d'une durée de 2 à 3 ans. Elle est strictement encadrée par la réglementation.

Qui autorise l'installation d'une antenne-relais ?

Chaque projet d'antenne-relais doit réunir l'accord du propriétaire de l'emplacement (bail ou convention d'occupation) et plusieurs autorisations administratives :

- l'autorisation d'émettre de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) ;
- les autorisations prévues par le Code de l'Urbanisme (déclaration préalable, permis de construire) ;
- des avis spécifiques en fonction de l'emplacement (Architecte des Bâtiments de France...).

Comment savoir où sont installées les antennes-relais ?

Le site www.cartoradio.fr de l'Agence Nationale des Fréquences permet de localiser toutes les antennes-relais en service en France et de nombreux autres émetteurs (radio, télévision, ambulances...). Il permet également d'en connaître certaines caractéristiques techniques.